



Je suis enceinte, puis-je bénéficier d'un examen bucco-dentaire ?

Mis en ligne le **jeudi 3 juillet 2014**

En cas de grossesse, l'examen bucco-dentaire est gratuit et peut être effectué à compter du 4ème mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement.

EN SAVOIR PLUS

- ▶ [Prévention bucco-dentaire femme enceinte](#)

VOIR AUSSI

- ▶ [Notice "mes dents, c'est tout le temps"](#)